



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux liés à la loi française sur le devoir de vigilance
- Connaître les obligations prévues dans le projet de directive sur le devoir de vigilance et les évolutions à anticiper au regard de la loi française en vigueur

Pour être capable de :

- Construire le plan de vigilance avec les parties prenantes internes et externes
- Mobiliser les équipes concernées en interne
- Répondre aux attentes d'un donneur d'ordre soumis à la loi sur le devoir de vigilance, lorsque l'on y pas soumis soi-même



PUBLIC

Direction financière, direction des risques, direction du contrôle interne et de l'audit, direction juridique et conformité, direction RSE



PRÉREQUIS

Aucun



CONTENU

- Présentation de la loi sur le devoir de vigilance
 - champ d'application : quelles sont les sociétés soumises à ces nouvelles obligations ?
 - quels objectifs : maîtriser les risques environnementaux, droits humains, santé au sein de sa chaîne d'approvisionnement
 - les différences avec le projet de directive
- Et concrètement ...
 - construire son plan de vigilance avec les parties prenantes
 - comment évaluer les fournisseurs et lesquels ?
 - les mécanismes d'alertes
 - les audits RSE



POINTS FORTS

Cette formation sur l'actualité vous permettra d'appréhender les règles actuelles et prochaines dans l'application du devoir de vigilance»

Durée

2 heures 30

Niveau

Base

Tarif

300 € HT (adhérent AMRAE)
350 € HT (non adhérent)

Dates

17 juin 2025 (matin)
11 septembre 2025 (matin)

Lieu

à distance / classe virtuelle

Nombre de participants

15 personnes

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Support de cours
QCM d'évaluation des acquis

Intervenant

Intervenant conseil dans le domaine de l'expertise de la conformité et de l'éthique des affaires, anciennement directeur compliance anti-corruption et anti-fraude et avocat